

République Française

Département de l'Hérault



QR. Code

Commune de Rosis

Séance du 4 mars 2013 à 20 h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA - Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE – Mlle Nathalie MENDES - M. Eric NAUTRE - Mme Arlette ARAGON

Membre (s) absent(s) excusé(s) : Mme Sandrine LECLERCQ – (Pouvoir à Jacques MENDES).

Secrétaire de séance : Mlle Nathalie MENDES.

Ordre du jour

1. *Approbation du PV de séance du Conseil Municipal du mois de Février 2013*
2. *Pont Vieux d'Andabre – Nouvel avenant pour honoraires d'architecte 1^{ère} & 2^{ème} tranche*
3. *Collecte des autorisations de passage pour l'itinéraire GR78 -7- bretelle de Foncaude*
4. *PLU – CR et projet de PADD modifié*
5. *Elaboration du Plan Local D'Urbanisme de Rosis – Réunions publiques*
6. *ORANGE - Mise en place sur le secteur d'Andabre d'internet Très Haut Débit*
7. *CCMHL-Projet de création de circuits VTT sur le territoire de la commune.*
8. *CCMHL- Commission électrification rurale et éclairage public*
9. *Regroupement scolaire PABO - PLAISANCE -Réforme des rythmes scolaires*
10. *Compeyre – Début des travaux de réalisation d'une aire de stationnement automobile*
11. *Défense extérieure contre l'incendie(DECI) Contrôle du débit des hydrants*
12. *Révision du prix de la redevance funéraire*
13. *Hérault Energie – Projet d'isolation des locaux administratifs de la Mairie*
14. *PNRHL- Election des nouveaux responsables secteur « Espinouse »*
15. *Lafage- Projet de contrat CUI en partenariat avec l'Ufolep*
16. *Douch – Maison du Mouflon et du Caroux - Recrutement d'un animateur*
17. *Communication de M. le Maire*

Pour Info



QR CODE : Comment ça marche ?

Vous retrouverez de plus en plus ces pictogrammes au fil des pages des magazines, sur les bulletins municipaux et autres flyers. Grâce à une application gratuite, à télécharger sur votre Smartphone ou votre tablette tactile, vous pourrez lire des contenus vidéo en plaçant le code face à la caméra de votre portable.

Essayez celui dédié à la commune de Rosis qui vous envoie sur son site internet.

TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-languedoc.com>

Fréquentation du site - Mois de février 2013 = 4 351 Visites

Fréquentation du site - Depuis le début de l'année 2013 = 9 256 Visites

**La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,
a accueilli lors de la saison 2012 = 2 100 visiteurs**

OUVERTURE LE 1^{er} MAI 2013

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013

M. le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 4 février 2013.

Il demande aux membres du Conseil s'ils ont d'éventuelles observations à formuler sur ce compte rendu.

Avis du Conseil : *Le Conseil adopte le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 4 février 2013.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

2 - PONT VIEUX D'ANDABRE - AVENANT N°1 CONCERNANT LES HONORAIRES D'ARCHITECTE - 1^{ère} & 2^{ème} TRANCHE

M. le Maire informe les membres du Conseil que, compte tenu que la commune a décidé d'étendre la première tranche de restauration au deux premières phases de travaux prévues dans l'étude préalable de février 2011, soit la « partie centrale » et la « partie Est » de l'ouvrage, le montant prévisionnel des travaux envisagés s'en trouve ainsi augmenté.

Il indique que de ce fait, la convention d'honoraires de maîtrise d'œuvre du 5 octobre 2012 d'un montant de 12 750€ pour un montant prévisionnel de travaux de 135 000,00€ est modifiée et qu'il y a lieu d'adopter l'avenant n°1 à la convention d'honoraires de maîtrise d'œuvre dont le montant s'élève désormais à la somme de 20 514.81€ pour un montant prévisionnel de travaux de 217 000,00€ TTC.

Il propose donc aux membres du conseil de bien vouloir délibérer et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire au règlement des honoraires d'architecte.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'avenant proposé.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

3 - COLLECTE DES AUTORISATIONS DE PASSAGE POUR L'ITINERAIRE « GR78 -7 - BRETELLE DE FONCAUDE »

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 qui confie au département la charge de réaliser un plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée et (PIDPR).

Il indique que conformément à la loi du 22 juillet 1983 ci-dessus précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Il précise aux membres du Conseil, que les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le département.

Dans ce cadre, le conseil Général de l'Hérault et la commune de Rosis élaborent des itinéraires de randonnée qui traverse le territoire de la commune en empruntant une partie de notre voirie.

Ces itinéraires, pour être intégrés au PIDPR, doivent préalablement se conformer à un ensemble de dispositions de la charte de qualité établie par le conseil général dont, notamment, des travaux d'ouverture et de mise en sécurité qui sont à la charge de la commune de Rosis ainsi que l'obtention des documents juridiques et administratifs parmi lesquels la présente délibération.

Si la conformité des itinéraires est constatée le Conseil Général inscrira par délibération les itinéraires au PDIPR et la commune de Rosis prendra en charge la mise en place initiale de la signalétique de la réglementation, la commune restant responsable du respect de cette réglementation.

Par ailleurs, la sécurité des usagers devant être assurée sur ces itinéraires, il est demandé aux communes concernées de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune, il propose aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à l'inscription au PDIPR proposée.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR proposée. (GR78-7) bretelle de Foncaude.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

4 – PLU – PROJET DE PADD – COMPTE RENDU - VERSION COMPLETEE APRES LA REUNION DU 6 FEV 2013

M. le Maire propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur la version complétée du projet de PADD qui leur a été adressée par messagerie récemment.

Il indique que ce projet d'écriture du PADD est une version « très développée » associant **les orientations générales**, ainsi que le prévoit la réglementation, mais aussi **leurs motivations et justifications**.

Il précise que le bureau d'études a privilégié cette forme pour faciliter la compréhension des choix par tous les acteurs, les conseillers municipaux, les administrés et les techniciens qui assistent la commune.

Il précise également que par la suite, les motivations et justifications pourront être replacées dans le rapport de présentation du **PLU**.

Avis du Conseil : *le conseil unanime à examine le CR du projet de PADD proposé et attend désormais les réunions publiques.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

5 - ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROSIS – REUNIONS PUBLIQUES

M. le Maire informe les membres du Conseil que L'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) est maintenant bien engagée, puisque l'équipe municipale a fait réaliser le diagnostic du territoire communal, et qu'elle vient de rédiger un PADD, ou « Projet d'Aménagement et de Développement Durables », résumant les grandes orientations pour l'avenir du territoire communal.

Il indique que dans le cadre de la concertation, il y a lieu d'organiser deux réunions publiques de présentation de ce projet, **l'une à Andabre, le Mardi 19 Mars de 18 à 20h à la salle polyvalente et l'autre à Douch le Mardi 26 Mars de 17 h à 18 h au refuge M. Cèbe.**

Il précise que ces réunions auront lieu avec l'assistance du Bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU, et qu'un diaporama sera projeté, présentant :

- Le territoire communal sous tous ses aspects (population, habitat, équipements publics, paysages, richesses naturelles, risques, etc.),
- Les orientations générales du PADD, prenant en compte les besoins de développement et de logement, tout en respectant les contraintes d'équipements publics – à la charge de la Commune –, et les principes du développement durable, de la protection de l'espace à vocation agricole, des paysages et des milieux naturels, de la préservation de l'architecture traditionnelle, ainsi que de la prévention des risques.

Il informe les membres du Conseil que la projection sera suivie d'un débat, afin de répondre aux questions qui seront posées, et d'écouter d'éventuelles propositions.

Il rappelle que dans le cadre de la concertation, le diagnostic et le PADD sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture, et qu'il est possible de consigner des observations dans un registre prévu à cet effet.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre note de ces informations.

Avis du Conseil : *Le Conseil a pris acte des dates de réunions proposées et demande au Maire que tous les administrés de la commune soient informés.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

6 – ANDABRE - MISE EN PLACE PAR LE RESEAU TELEPHONIQUE « ORANGE » D'INTERNET « TRES HAUT DEBIT »

M. le Maire informe les membres du Conseil, de l'entretien qu'il a récemment eu avec le chargé d'affaire du **faisceau Hertzien d'ORANGE Languedoc Roussillon** qui envisage de mettre en place le « **Très Haut Débit** » (8 mégabits, à une distance de 3 km), à partir du sous-central d'Andabre.

La mise en place de cet équipement qui sera opérationnel en juin 2013, devrait satisfaire bon nombre d'abonnés d'Andabre qui seront desservis par le THD quel que soit leur opérateur. Cependant, le fonctionnement de cet équipement nécessite l'installation d'une parabole de 30cm diamètre à proximité du local.

Il précise toutefois, que tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement sont pris en charge par « **Orange** ». Une convention pour autoriser l'installation de la parabole devra être signée entre la commune et France Télécom Orange.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

7 – CCMHL- PROJET DE CREATION DE CIRCUITS VTT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

M. le Maire informe les membres du Conseil que, dans le cadre du projet de création de nouveaux itinéraires VTT proposé par la Communauté de Communes, le Conseil général n'est pas favorable à l'itinéraire envisagé sur le massif du Caroux, considérant que l'utilisation de cet itinéraire par des VTT serait de nature à endommager le parcours récemment restauré.

Il indique que, lors de la réunion de terrain qui a eu lieu en présence de **techniciens du Conseil Général, de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et de**

représentants de la fédération française de cyclisme, le responsable des randos pisteurs estime que l'utilisation VTT des itinéraires nouvellement restaurés ainsi que l'utilisation du ponton de la tourbière nouvellement mis en place risquent de les endommager.

Il précise que, d'un commun accord, un nouvel itinéraire évitant les points critiques vient d'être proposé à la satisfaction générale.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime approuve le nouvel itinéraire proposé.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

8 - CCMHL - COMMISSION ELECTIFICATION RURALE ET ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe les membres du Conseil que le DOB du budget d'électrification rurale proposé par la commission électrification de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à laquelle assistait le 2^e Adjoint, a décidé de retenir pour notre commune une partie de nos propositions.

Il indique que notre commune a fait le choix d'opter en priorité pour des projet de sécurité du réseau électrique, plutôt que pour des projets de confort et a donc préféré opter pour le remplacement de 2 armoires électriques défectueuses **au Turrel et à la Palisse** et à la remise à niveau des armoires électriques **à la Gineste et à Sénas**. Il précise que par souci d'économie toute ces armoires seront équipées d'une horloge astronomique qui synchronisera l'éclairage public en fonction des saisons.

Il précise toutefois que le remplacement des néons (28) par des lanternes moins énergivores dans la traversée d'Andabre est programmé sur l'exercice budgétaire 2013 de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime approuve les options choisies par M. le Maire.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

9 - REGROUPEMENT SCOLAIRE PLAISANCE / PABO - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire informe les membres du Conseil des dispositions envisagées par le regroupement scolaire Pabo/Plaisance dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Il indique qu'en attente d'informations complémentaires, Il semble à priori, que la mise en place de la ½ journée supplémentaires serait programmée pour la rentrée 2013 et ce le mercredi matin.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

10 - COMPEYRE - DEBUT DES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT AUTOMOBILE

M. le Maire informe les membres du Conseil du début des travaux de réalisation d'une aire de stationnement dans le hameau de Compeyre que réalise le GIEC Caroux Espinouse.

Il indique que nous avons profité de ces travaux pour mettre en place un fourreau pour favoriser l'installation future d'un éclairage public et un tuyau d'alimentation en eau potable pour permettre l'installation d'un point d'eau.

Il précise qu'une fois le gros œuvre terminé, nous examinerons alors quel type de revêtement il y a lieu de mettre en place et à quelle date. En attendant, il sera procédé à la réalisation de piliers et de murs pour maintenir et consolider cet emplacement.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

11- DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D-E.C.I) CONTROLE DU DEBIT DES HYDRANTS

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de procéder au contrôle du débit des hydrants (poteau d'incendie et accessoires) répartis sur l'ensemble du territoire communal afin de s'assurer si le débit est conforme à la législation en vigueur.

Il précise que pour le dimensionnement des besoins en eau dans le cadre de la D.E.C.I., le SDIS distingue les établissements à risques courants et à risques particuliers.

Il indique qu'après analyse des risques, les moyens de défense extérieure contre le risque courant d'incendie bâtementaire seront déterminés par le SDIS en application de la réglementation visée. Il en résulte globalement que les sapeurs-pompiers doivent pouvoir disposer en tout endroit et en tout temps d'un minimum de 120 m³ d'eau utilisable en 2 heures.

Ce besoin en eau peut être satisfait indifféremment, soit :

- par un poteau ou bouche d'incendie normalisé (hydrant) piqué sur le réseau public de distribution d'eau potable,
- à partir d'un point d'eau naturel aménagé autorisé et validé par le S.D.I.S.
- à partir d'une réserve artificielle validée par le S.D.I.S 34.

La nécessité de poursuivre l'extinction du feu sans interruption, tout en assurant la sécurité des personnels exige que cette quantité puisse être trouvée sans déplacement des engins. L'accessibilité au point d'eau doit être permanente.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter un devis pour assurer le contrôle de toutes les bornes incendie de notre commune.

Avis du Conseil : *le conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

12 - REVISION DU PRIX DE LA REDEVANCE FUNERAIRE

M. le Maire informe les membres du Conseil que le montant de la redevance lors de l'ouverture des cimetières pour procéder à l'inhumation des personnes décédées dont le prix a été fixé en 2003 à 80€, doit être révisé.

Il propose donc qu'à partir du **1^{er} avril 2013** le montant de la redevance funéraire liée à l'ouverture des cimetières communaux lors d'inhumations soit fixé à **100€**.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

13 - HERAULT ENERGIE - PROJET D'ISOLATION DES LOCAUX ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE

M. le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu de poursuivre notre engagement à optimiser notre politique énergétique comme nous l'avons fait avec l'éclairage public de type « Leds », et en programmant le remplacement des tubes néons et des armoires électriques défectueuses.

Il propose donc, afin de réduire la facture chauffage à fuel et électrique, de réaliser des travaux d'économie d'énergie dans nos bâtiments communaux, notamment :

À **Andabre**, dans les locaux de la mairie en procédant au remplacement des menuiseries bois défectueuses par des fenêtres et portes plus hermétiques, soit en alu, soit en matière plastique.

Il indique que ces investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie sont financés par « **Hérault Énergie** » à hauteur de **60% du prix HT**. Le complément à hauteur de **20% par les fonds de concours de la CCMHL** le delta restant (20%) et la TVA par la commune.

Il précise qu'en raison des prescriptions d'Hérault Energie qui limite les aides à hauteur de **11 000 €** par an, nous déposerons un autre dossier l'an prochain pour un autre projet d'isolement de bâtiments communaux.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et de l'autoriser à solliciter dans le cadre de ce projet de restauration des locaux administratif de la mairie, les devis nécessaires auprès d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux de maîtrise d'énergie.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable au projet proposé et autorise le Maire à solliciter les aides nécessaires à sa réalisation.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

14 PNRHL - ELECTION DES NOUVEAUX RESPONSABLES DU SECTEUR « ESPINOUSE »

M. le Maire informe les membres du Conseil que, suite à l'extension du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, elle-même liée au renouvellement du label, Il a été procédé à l'élection des représentants du collège des communes au sein du bureau et du comité syndical.

Il indique que pour le secteur « **Espinouse** » les délégués communaux des communes de ce secteur ont été amenés à désigner les élus qui les représenteront, **M. Jacques Mendes**, maire de Rosis, au Bureau et au Comité syndical, **Mme Marie Casarès**, maire de Cambon-et-Salvergues au Comité syndical. **M. Christian Vailhé**, Conseiller municipal de Le Soulié et **M. Gérard Jouany**, 1^{er} adjoint de St Julien, comme délégués suppléants.

Pour information : *Le Conseil prend acte de l'information*

15 LAFAGE - PROJET DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (C U I) EN PARTENARIAT AVEC L'UFOLEP

M. le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser la Direction de l'**Ufolep** au sujet de la situation du centre de Lafage.

Il indique que les difficultés de gestion du gîte de la Fage ont été analysées lors de différentes réunions et que faute de solutions pérennes, le comité directeur de l'Ufolep a pris la décision de mettre en vente le site de Lafage, seule solution pour préserver l'avenir de l'association.

Il précise cependant, que compte tenu de leur attachement à Lafage, les administrateurs de l'**UFOLEP** souhaitent mettre tout en œuvre durant cette période transitoire pour maintenir la conservation du site par la présence d'**Aziz Ichallalen** qui est actuellement en poste sur le site.

Il indique que la direction de l'Ufolep ne peut plus contractualiser avec l'intéressé qui a été déjà embauché en CDD, et qui ne peut être réembauché que par une structure comme la nôtre dans le cadre d'un contrat CAE/CUI pris en charge à 70% par l'Etat. Le delta restant sera pris en charge par l'UFOLEP.

Il propose donc aux membres du Conseil, dans le seul souci de maintenir ce site durant une période transitoire, d'établir un partenariat avec l'Ufolep et d'embaucher M. Aziz Ichallalen pour une durée de six mois dans le cadre d'un CAE /CUI. Contrat d'Aide à l'Emploi-Contrat Unique d'Insertion. Il rappelle que l'association accueille sur ce site près de 3500 visiteurs par an.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition, de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches liées à l'embauche de l'intéressé, de conventionner avec l'UFOLEP et de signer tout acte afférent.

Avis du Conseil : Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition de M. le Maire et l'autorise à entreprendre toutes les démarches liées à l'embauche de l'intéressé, de conventionner avec l'UFOLEP et de signer tout acte afférent.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

16 - DOUCH - MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX – RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR (C.U.I)

M. le Maire rappelle aux membres du conseil, comme nous l'avions évoqué lors du précédent conseil, qu'il y avait lieu comme l'année dernière, de recruter un animateur pour assurer la gestion et le fonctionnement de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch durant la période estivale du 1^{er} Mai au 30 octobre 2013.

Il indique que contact a été pris avec pôle emploi pour recruter cet animateur pour une période de six mois, dans le cadre d'un nouveau Contrat de type CUI (contrat unique d'insertion) sur la base de 20 h/ hebdomadaire, qui bénéficie d'une aide de l'état à hauteur de 70%, et de programmer le delta restant sur le budget 2013.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et de l'autoriser à signer tout acte afférent au recrutement de ce poste et d'en délibérer.

Avis du Conseil : Le Conseil unanime émet un avis favorable au projet de recrutement pour le poste proposé et l'autorise à signer tout acte afférent.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

16 - ROSIS-CARRIERE GRANIER – ACTES D'INCIVILITES RECURRENTS SUR LES ENGINES DE TRAVAUX PUBLICS

M. le Maire informe les membres du Conseil d'actes d'incivilités récurrents perpétrés sur la carrière Granier au lieu-dit « Cabrières Berthenas » à Rosis ou des vols de carburant, de dalles et de batteries qui équipent les engins de T.P (les services de Gendarmerie ont été informés par mes soins et plainte a été déposée)

Il indique que l'entreprise Granier, comme nous l'avions déjà évoqué lors de précédents conseils il y a quelques années, avait déjà proposé de mettre en place un portail qui interdirait notamment la nuit et le week end tout accès automobile à la carrière. Par contre le jour, hors mis les week end et les jours fériés le portail resterait ouvert.

Il indique également que les week ends et jours fériés en période de chasse, une clé du portail sera affectée aux pompiers, à la Gendarmerie et aux présidents des sociétés de chasse qui mènent des actions de chasse sur le domaine publics de la commune.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner la proposition de l'entreprise Granier avec la plus grande attention étant entendu qu'elle est la seule entreprise qui génère des ressources non négligeables à la commune et qu'il y a lieu d'examiner avec attention cette proposition.

Il indique qu'il serait opportun de se rendre sur le terrain pour déterminer le lieu d'implantation de ce portail, et demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil : Le Conseil après en avoir débattu, émet un avis favorable au projet de mise en place de portails (2) proches des deux entrées de la décharge et demande d'accompagner l'industriel sur le terrain pour déterminer l'emplacement de ces portails.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

Tour de France – Organisation de la journée du 5 juillet, lors de l'étape Montpellier – Albi - Une réunion de préparation proposée par Francis Cros, aura lieu prochainement en présence du Conseiller général de St Gervais, de la directrice de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, du Président du réseau touristique des Monts de Lacaune et de la Salvétat, des maires de Rosis et Castanet le haut.

Compeyre - Les travaux de réalisation d'une aire de stationnement automobile au hameau de Compeyre sont terminés. Nous en avons profité pour mettre en souterrain un fourreau les câbles électriques et un tuyau pour alimenter un point d'eau. Il ne reste désormais que des travaux de finition (murs de soutien, piliers, pose de grillage, etc...)

Compeyre - Maison communale - Nous avons procédé en fin de semaine dernière à préparer cette habitation aux futurs travaux de rénovation en enlevant le plancher, les poutres, et en éliminant les gravats et autres encombrants. Compte tenu que les travaux seront réalisés à la fois par les habitants et l'employé communal, nous ferons intervenir l'architecte de la communauté, afin qu'elle oriente le choix des matériels à utiliser.

Douch – Préparation du 70^{ème} anniversaire du maquis de Bir Hakeim - Une réunion de préparation de cette commémoration, aura lieu courant Mars en présence de la Directrice de l'office national des anciens combattants Mme Latapie Sudret ,du Président départemental de la FOPAC Yves Benoit ,de Noël Puerto ,Pdt de la FOPAC section de St Gervais. D'autres intervenants comme les Conseillers Généraux des cantons d'Olargues et de St Gervais seront ultérieurement associés à ce projet.

Pont Vieux d'Andabre - Dans le cadre de la préparation du dossier d'appel d'offre par l'architecte, nous avons fait procéder à des sondages sur le tablier de pont afin de permettre à l'architecte de déterminer quel type de revêtement est composé le Pont.

Moulin de Lafage – Les travaux de mise en place du système hydraulique et toute la mécanique du Moulin à eau par les élèves du LEP que dirige M. Bernard AZEMA, seront installés dans **la première quinzaine de Mars**. L'inauguration du moulin aura lieu lors de **la journée nationale des Moulins et du patrimoine meulier le 22 juin 2013**.

CCMHL- VISITE de la PREFETE du TARN sur la partie tarnaise du territoire communautaire **le Mercredi 6 mars 2013 à partir de 9h à la salle polyvalente de Lamontéliarié**. Les Délégués communautaires sont invités à y participer. (Covoiturage proposé).

Randonnées pédestres - Préparation de l'itinéraire de la randonnée communale sur l'Espinouse, qui pourrait partir de **l'église de Douch avec retour par la serre d'Arrêt**. Pour la Rando communautaire, on peut envisager de la programmer sur le massif du Caroux au départ de Douch par le PR 39 avec retour par la tourbière de la Lande.

INFO COMMUNALE

- Le Maire sera absent du jeudi **28 mars au mardi 2 avril 2013**. La date du prochain Conseil municipal initialement programmée le 1^{er} lundi de chaque mois, sera reportée au lundi 8 avril 2013.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 15.
Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.***



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

